

(71)

VI.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ET

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1888.

(AMENDEMENTS.)

(72)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget primitif du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, pour l'exercice 1888, s'élevait à fr. 21,829,764 »
et comportait une diminution de 74,100 francs sur le Budget
voté pour l'exercice 1887.

Le projet, révisé d'après les amendements proposés par le
Gouvernement, est porté à fr. 22,074,694 »

Soit une augmentation de fr. 244,930 »
sur le projet primitif.

Elle s'explique comme suit :

CHAPITRE PREMIER.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 5. — *Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés.*

Crédit proposé au projet primitif	fr.	13,378	»
— — — amendé		12,000	»
	DIMINUTION. . . . fr.	1,378	»

Ce crédit peut être réduit à la somme indiquée.

ART. 7. — *Musée scolaire national.*

Par suite de la réorganisation du Musée scolaire, le crédit qui faisait l'objet de l'art. 7 du projet primitif est transféré au chapitre XIV (Enseignement primaire, art. 89 et 90). Le chapitre 1^{er} subit de ce chef une réduction de 34,000 francs.

CHAPITRE II.

PENSIONS ET SECOURS.

ART. 11. — *Suppléments de pensions accordés en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862 à des instituteurs communaux et restant dus au 1^{er} janvier 1888.*

Crédit proposé au projet primitif	fr.	1,100	»
— — — amendé		775	»
	DIMINUTION. . . . fr.	325	»

Par suite d'extinctions, la somme nécessaire en 1888 est évaluée à 775 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE III.

STATISTIQUE GÉNÉRALE.

Le libellé des articles 16 et 17, formé de l'ancien article 17, a été modifié et complété pour satisfaire au vœu de la section centrale. Le total du chapitre n'a pas varié.

CHAPITRE IV.

AFFAIRES PROVINCIALES ET ÉLECTORALES.

ART. 19. — *Traitements des employés, gens de service et gens de peine ; traitements de disponibilité.*

Une nouvelle répartition entre les neuf provinces du crédit de 1,041,326 francs, d'ailleurs conforme à celui du projet primitif, a été jugée nécessaire.

ART. 20. — *Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, etc.*

Crédit proposé au projet primitif	fr.	231,900	»
— — — amendé		231,900	»
AUGMENTATION.	fr.	20,000	»

Cette somme de 20,000 francs est destinée au renouvellement partiel du mobilier de l'hôtel provincial d'Anvers et à l'ameublement des nouveaux locaux de l'hôtel du Gouverneur du Brabant; elle sera répartie par sommes égales entre ces deux provinces. C'est une charge exceptionnelle qui ne figurera plus au Budget de 1889.

ART. 21. — *Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement ; traitements des employés ; traitements de disponibilité.*

Crédit proposé au projet primitif	fr.	461,150	»
— — — amendé		455,900	»
DIMINUTION.	fr.	5,250	»

Cette réduction provient de la suppression : 1° du traitement de disponibilité des employés de l'ancien commissariat d'arrondissement de Termonde. fr. 1,750 »
 2° des frais de bureau dudit commissariat. 1,000 »
 3° du traitement de disponibilité d'un commissaire décédé . 2,500 »

ENSEMBLE.	fr.	5,250	»
-------------------	-----	-------	---

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE V.

MILICE.

ART. 27. — *Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. — Matériel indispensable aux opérations de la milice. — Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. — Dépenses diverses.*

Crédit proposé au projet primitif	fr. 28,000 »
— — amendé	26,000 »
DIMINUTION	fr. 2,000 »

Cette diminution provient de la suppression des frais de rédaction et de publication du recueil des décisions et arrêts en matière de milice.

Les *frais de recours en cassation* et les *frais de traductions* qui étaient prévus dans le libellé de cet article, ont été ajoutés à l'article 26, sans augmentation de la somme prévue au projet primitif.

CHAPITRE VI.

GARDE CIVIQUE.

Les modifications apportées aux articles du présent chapitre n'ont aucune influence sur leur montant global. On y a rattaché les articles 32, 33 et 34.

ART. 34. — *Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement de tirs à la cible, etc.*

Crédit proposé au projet primitif	fr. 23,000 »
— — amendé	43,000 »
AUGMENTATION.	fr. 20,000 »

La somme de 20,000 francs représente le montant de l'augmentation introduite par amendement, au Budget de l'exercice 1887 (séance du 31 mars 1887, *Annales parlementaires*, page 859).

CHAPITRE VIII.

DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.

Le chapitre est divisé en deux articles, conformément au désir exprimé en 1887 par la section centrale.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE X.

VOIRIE VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.

ART. 41. — *Inspection des chemins vicinaux et des cours d'eau; traitements d'activité et traitements de disponibilité, etc.*

Crédit proposé au projet primitif	fr. 68,000 »
— — amendé	70,000 »
AUGMENTATION	fr. 2,000 »

Cette augmentation est compensée par une diminution de même import à l'article 43.

ART. 43. — *Frais de bureau et matériel de l'inspection.*

Crédit proposé au projet primitif	fr. 4,000 »
— — amendé	2,000 »
DIMINUTION.	fr. 2,000 »

On prévoit la possibilité de restreindre à 2,000 francs les frais de bureau et de matériel de l'inspection de la voirie vicinale et des cours d'eau.

CHAPITRE XII.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

ART. 48. — *Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux Universités de l'État.*

Crédit proposé au projet primitif	fr. 1,172,420 »
— — amendé	1,174,020 »
AUGMENTATION	fr. 1,600 »

Cette différence représente le montant de l'augmentation introduite par amendement, dans la séance de la Chambre du 5 avril 1887, au Budget de l'exercice 1887.

ART. 49. — *Matériel des Universités de l'État et de leurs dépendances, y compris les salles de clinique.*

Crédit proposé au projet primitif	fr. 268,500 »
— — amendé	278,500 »
AUGMENTATION.	fr. 10,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le crédit de 268,500 francs, inscrit au projet de Budget, est devenu insuffisant.

Le Gouvernement se propose de l'augmenter de 10,000 francs.

CHAPITRE XIII.

ENSEIGNEMENT MOYEN.

ART. 53. — *Indemnités aux professeurs des Universités de l'État, anciens membres des jurys combinés.*

Crédit proposé au projet primitif	fr.	9,500	»
— — amendé		8,500	»
DIMINUTION.	fr.	1,000	»

Ce crédit peut être réduit sans inconvénient à la somme indiquée.

ART. 63. (littera f.) — *Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du 1^{er} et du 2^e degré. — Bourses d'études, etc.*

Crédit proposé au projet primitif	fr.	37,850	»
— — amendé		20,850	»
DIMINUTION.	fr.	17,000	»

Le crédit de 37,850 francs peut, par suite de la suppression des bourses de la 2^e année d'études, être réduit de 17,000 francs. Le total de l'article 63 n'est donc plus que de 37,850 francs au lieu de 54,850 francs.

CHAPITRE XIV.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

ART. 78. — *Traitements de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des éconômats des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux; traitements de disponibilité.*

Crédit proposé au projet primitif	fr.	411,450	»
— — amendé		415,525	»
AUGMENTATION.	fr.	4,075	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

L'augmentation demandée est nécessaire pour accorder aux inspecteurs principaux et aux inspecteurs cantonaux qui se trouvent dans les conditions voulues, les améliorations de position prévues par le règlement général du 21 septembre 1884 (art. 8, 9 et 10) et pour payer le traitement d'un inspecteur cantonal mis en disponibilité pour cause de maladie.

ART. 80. — *Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État. — Traitements de disponibilité, etc. — Cours normaux temporaires, etc.*

Crédit proposé au projet primitif	fr.	784,197	»
— — amendé		779,333	»
DIMINUTION.	fr.	4,842	»

Cette différence provient, d'une part, de l'économie de 10,842 francs réalisée par suite de l'extinction de quelques traitements de disponibilité, et, d'autre part, d'une augmentation de 6,000 francs dans les dépenses à résulter de l'organisation des cours normaux temporaires.

ART. 83. — *Amélioration et location des locaux et matériel des écoles et sections normales primaires de l'État.*

Crédit proposé au projet primitif	fr.	116,327	»
— — amendé		93,077	»
DIMINUTION.	fr.	21,250	»

La réduction provient :

1° De la résiliation du bail conclu avec le propriétaire des locaux de l'école normale à Hoboken. Le loyer était de fr. 16,000 »

2° De la résiliation du contrat conclu avec la ville de Hasselt pour l'occupation des locaux communaux dans lesquels était installée l'ancienne école normale d'institutrices. Le Gouvernement payait de ce chef à la ville une somme de. 4,500 »

3° De la résiliation du contrat conclu avec l'ancienne directrice de l'école normale de Gand. Aux termes de ce contrat, la directrice avait mis à la disposition du Gouvernement une partie du mobilier lui appartenant. L'indemnité annuelle pour cette location était de 750 »

TOTAL.	fr.	21,250	»
----------------	-----	--------	---

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 87. — *Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées, etc. Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux, etc.*

Crédit proposé au projet primitif	fr. 8,160,000 »
— — — — — amendé	8,397,500 »
AUGMENTATION.	fr. 237,500 »

Cette somme représente le montant de l'augmentation introduite par amendement, au Budget de l'exercice 1887, afin de permettre au Gouvernement d'intervenir jusqu'à concurrence de $\frac{3}{5}$, au lieu de $\frac{1}{5}$, dans les traitements d'attente alloués aux instituteurs mis en disponibilité pour cause de suppression d'emploi. La diminution du chiffre des traitements d'attente a permis d'augmenter le littéra de cet article affecté au service des écoles primaire .

ART. 88. — *Concours entre les élèves des écoles primaires et entre les élèves des écoles d'adultes, etc.*

Crédit proposé au projet primitif	fr. 45,000 »
— — — — — amendé	50,000 »
AUGMENTATION.	fr. 5,000 »

Il résulte de renseignements qui sont parvenus au Département de l'Intérieur et de l'Instruction publique que la somme de 45,000 francs sera insuffisante, par suite, notamment, de l'augmentation considérable du nombre des élèves qui prennent part aux concours. Les indemnités de vacations à payer aux surveillants et aux membres des jurys et les frais d'organisation matérielle seront plus élevés qu'on ne l'avait présumé.

Il est à remarquer, en effet, que le nombre des élèves concurrents, pour les écoles primaires proprement dites, n'était que de 7,803 en 1882; de 10,055 en 1884, tandis que, en 1887, 17,200 élèves se sont fait inscrire pour ces concours.

Aussi le Gouvernement se trouvera-t-il dans la nécessité de recourir, pour l'année courante, à une demande de crédit supplémentaire, ou tout au moins de transfert, pour parer à l'insuffisance des allocations relatives aux concours.

ART. 89 et 90. — *Musée scolaire national, etc.*

Transfert de l'article 7. Ce changement est la conséquence de la réorganisation du Musée scolaire, par arrêté royal du 27 janvier 1887.

Le total du chapitre est augmenté de ce chef d'une somme de 34,000 francs, portée en moins au chapitre premier.

(80)

PROJET DE LOI AMENDÉ.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, pour l'exercice 1888, est fixé à la somme de vingt-deux millions soixante-quatorze mille six cent quatre-vingt-quatorze francs (22,074,694 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

(82)

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1888.

Articles	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CREDITS par article	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I ^{er}			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 .	558,100 .
2	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service; frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale . .	458,500 .	
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses, frais du Bulletin du Ministère	35,000 .	
4	Bibliothèque du Département achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque.	5,000 .	
5	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés	12,000 .	
6	Frais de route et de séjour; missions.	6,800 .	
7	Traitements des inspecteurs de l'enseignement du dessin et de la gymnastique . . .	14,000 .	
8	Frais de route et de séjour des inspecteurs de l'enseignement du dessin et de la gymnastique	6,000 .	
CHAPITRE II.			
PENSIONS ET SECOURS.			
9	Premier terme des pensions à accorder éventuellement à des fonctionnaires et employés de l'Etat ou à des professeurs et instituteurs communaux, et prenant cours en 1888 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année	52,640 .	598,401 .
10	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art 5 de la loi du 16 mai 1876), intervention de l'Etat dans le paiement des pensions accordées ou à accorder éventuellement à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'Etat et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884) Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1888	241,059 .	
11	Suppléments de pensions accordés en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862, à des instituteurs communaux et restant dus au 1 ^{er} janvier 1888	775 .	
12	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	56,000 .	
13	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public par la Caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'Administration de l'instruction publique, en conformité de la loi du 13 mars 1867	7,512 .	
A REPORTER		337,986 .	956,501

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	337,986 »	956,501 »
14	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés et instituteurs primaires, à des veuves et à des enfants d'employés ou instituteurs primaires, qui, n'ayant pas droit à la pension, ont des titres à un secours, à raison de leur position malheureuse. (Les personnes qui recevaient un secours antérieurement à l'année 1888, quoique jouissant d'une pension, pourront, par mesure transitoire, continuer à recevoir le secours, s'il est établi qu'elles se trouvent dans une position nécessitante.)	60,415 »	
	CHAPITRE II. STATISTIQUE GÉNÉRALE.		
15	Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique; indemnité du membre-secrétaire; indemnité au commissaire du Gouvernement pour les travaux de statistique générale et internationale	8,800 »	
16	Vérification des registres de population; frais de déplacement; indemnités pour frais de rédaction de l'Annuaire statistique, des tableaux du mouvement annuel de la population et de l'état civil et autres travaux spéciaux du bureau de la statistique générale de la commission centrale ainsi que des commissions provinciales; traductions.	10,000 »	33,600 »
17	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales de statistique; frais de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale ainsi que des commissions provinciales; frais d'achat, de réception et d'envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures	14,800 »	
	CHAPITRE IV. AFFAIRES PROVINCIALES ET ÉLECTORALES.		
18	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces	438,800 »	
19	Traitements des employés, gens de service et gens de peine; traitements de disponibilité:		
	Province d'Anvers	108,860 »	
	— de Brabant.	138,720 »	
	— de la Flandre occidentale	159,760 »	
	— de la Flandre orientale	137,000 »	
	— de Hainaut.	126,500 »	
	— de Liège	122,720 »	1,041,328 »
	— de Limbourg	86,210 »	
	— de Luxembourg	74,300 »	
	— de Namur	102,000 »	
	Somme à répartir entre les diverses provinces pour accorder les augmentations réglementaires	5,256 »	
	A REPORTER. . . . fr.	1,480,120 »	990,101 »

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT . . . fr.	1,480,126 »	990,101 »
20	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues :		
	Province d'Anvers.	37,000 »	
	— de Brabant.	37,000 »	
	— de la Flandre occidentale	27,000 »	
	— de la Flandre orientale	27,000 »	
	— de Hainaut.	27,000 »	251,900 »
	— de Liège	31,500 »	
	— de Limbourg	20,700 »	
	— de Luxembourg	20,700 »	
	— de Namur	24,000 »	
21	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés; traitements de disponibilité :		
	Traitements des commissaires	211,500 »	2,302,926 »
	Frais de bureau	43,400 »	
	Traitements des employés	186,000 »	455,900 »
	Frais et travaux extraordinaires pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} mai 1888	15,000 »	
22	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume	45,000 »	
23	Revision des listes électorales; exécution des articles 66, 92, 100 et 146 des lois électorales coordonnées. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; frais d'impression, d'achat et de reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales	15,000 »	
24	Frais des examens de capacité électorale. — Indemnités pour le service des jurys de première instance et d'appel — Matériel et frais d'impressions; dépenses diverses; écritures et travaux des membres du personnel, relatifs à l'exécution des dispositions de la loi du 24 août 1885	50,000 »	
25	Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives (crédit non limitatif)	65,000 »	
	A REPORTER. fr.	»	3,553,027 »

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	Report. . . . fr.	»	3,353,027 »
	CHAPITRE V.		
	MILICE.		
26	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux gouverneurs de province et aux membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. Vacations des médecins et chirurgiens. Frais de recours en cassation. Traductions.	108,000 »	134,000 »
27	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Dépenses diverses.	26,000 »	
	CHAPITRE VI.		
	GARDE CIVIQUE.		
28	Inspection générale et commandements supérieurs: traitements, indemnités, frais de route et de séjour. Calligraphie de brevets pour officiers.	25,500 »	135,200 »
29	Entretien, chauffage, éclairage des locaux de l'inspection générale; frais de bureau; frais divers.	1,500 »	
30	Magasin central d'armement et d'équipement; outillage, entretien, chauffage et éclairage des locaux. Achat, entretien et réparation d'armes et d'objets d'équipement. Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. Impression et reliure. Frais divers.	10,500 »	
31	Personnel du magasin central d'armement et d'équipement. Traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour.	7,500 »	
32	Tir national; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie; frais d'organisation des grands concours annuels; dépenses diverses.	44,000 »	
33	Personnel permanent du Tir national.	3,200 »	
34	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement de tirs à la cible aux armes de guerre dans les villes ou communes rurales; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées, prix de tir.	43,000 »	
	CHAPITRE VII.		
	FÊTES NATIONALES.		
35	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination.	34,000 »	34,000 »
	A REPORTER. . . . fr.	»	3,056,227 »

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	»	5,656,227 »
	CHAPITRE VIII.		
	DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.		
56	Décoration civique : achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution.	17,000 »	20,000 »
57	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité; traduction, calligraphie et expédition des diplômes	3,000 »	
	CHAPITRE IX.		
	LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.		
58	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer; des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides à leurs veuves ou orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés	200,000 »	500,000 »
	La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 fr., sera affectée :		
	1 ^o A desservir de nouvelles pensions;		
	2 ^o A augmenter les pensions des décorés de la Croix de fer et des blessés de Septembre non décorés, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre maximum de 1,200 francs;		
	3 ^o A augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de Septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, jusqu'au chiffre maximum de 400 francs.		
59	Subside au fonds spécial des blessés de Septembre et de leurs familles	100,000 »	
	CHAPITRE X.		
	VOIRIE VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.		
40	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et des cours d'eau non navigables ni flottables. Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique.	2,000,000 »	2,082,000 »
41	Inspection des chemins vicinaux et des cours d'eau; traitements d'activité et traitements de disponibilité du personnel attaché à cette inspection; travaux extraordinaires d'écritures ou autres effectués par des membres du personnel, pour le service particulier de l'inspection. Indemnités au personnel attaché à cette inspection et aux commissaires voyers.	70,000 »	
42	Frais de route et de séjour de l'inspection.	10,000 »	
43	Frais de bureau et matériel de l'inspection	2,000 »	
	A REPORTER. fr.	»	6,058,227 »

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	•	6,058,227 •
	CHAPITRE XI.		
	SERVICE DE SANTÉ.		
44	Inspection du service de santé et d'hygiène; inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, projetés ou en exploitation; personnel; frais de route et de séjour; travaux d'écritures effectués par des membres du personnel et relatifs à ces inspections; frais de bureau et de matériel. Frais des commissions médicales provinciales. Service sanitaire des ports de mer et des côtes. Subsidés et récompenses en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; office vaccino-gène central. Soins des aux-sages-femmes pendant et après leurs études : 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes. Frais des conférences pour les élèves droguistes. Subside à la Société royale de médecine publique. Publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achat de livres. Impressions et dépenses diverses. Conseil supérieur d'hygiène publique; indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour. Frais de bureau et frais de publication des travaux du Conseil. Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène. Dépenses de la commission des suppléments à la pharmacopée officielle.	200,000 •	255,500 •
45	Académie royale de médecine.	55,500 •	
	CHAPITRE XII.		
	ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.		
46	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur; traitement du secrétaire . . .	1,000 •	1,624,220 •
47	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur; frais de route, de séjour et de séance des membres du Conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés pour ledit Conseil. Bibliothèque: acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers	2,000 •	
48	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux Universités de l'État	1,174,020 •	
49	Matériel des Universités de l'État et de leurs dépendances, y compris les salles de clinique.	278,500 •	
50	Bourses universitaires; bourses de voyage; frais de concours pour la collation de ces bourses	76,000 •	
51	Jury central; frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury.	55,000 •	
52	Jury central; matériel; salaire des huissiers et indemnités aux membres du personnel spécialement chargé des travaux matériels d'organisation	5,000 •	
53	Indemnités aux professeurs des Universités de l'État anciens membres des jurys combinés.	8,500 •	
54	Commission d'entérinement. — Frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la commission.	4,000 •	
55	Commission d'entérinement. — Traitement du commis	9,200 •	
56	Concours de l'enseignement supérieur; frais de ce concours; impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les Universités	6,000 •	
57	Subsidés pour encourager la publication des travaux des membres du personnel enseignant des Universités de l'État et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions	14,000 •	
	A REPORTER. fr.	•	7,015,947 •

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	"	7,913,947 "
	CHAPITRE XIII.		
	ENSEIGNEMENT MOYEN.		
58	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Traitement du secrétaire	2,000 "	
59	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Frais de route, de séjour et de séance des membres du Conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil. Bibliothèque: acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers	4,000 "	
60	Inspection des établissements d'instruction moyenne: personnel, traitements et indemnités	24,200 "	
61	Inspection des établissements d'instruction moyenne; frais de voyage; missions; rémunérations; frais de bureau	10,800 "	
62	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités à Liège; personnel; traitements ou indemnités. Section normale spéciale des langues modernes, à Liège; personnel; traitements ou indemnités. École normale des sciences et cours normaux flamands à Gand; personnel; traitements ou indemnités. Écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons à Nivelles et à Bruges; personnel; traitements ou indemnités. Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles à Bruxelles et à Liège; personnel; traitements ou indemnités. Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré; personnel administratif et enseignant; augmentations de traitement conformément à la loi du 2 juillet 1875	170,513 "	
63	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités à Liège. Inspection; frais de route et de séjour; matériel. Section normale spéciale des langues modernes à Liège; matériel. École normale des sciences et cours normaux flamands à Gand; matériel. Écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons à Nivelles et à Bruges; matériel. Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles; matériel. Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré. Bourses d'études; subsides aux élèves les plus distingués de l'enseignement normal du 1 ^{er} degré, ayant terminé leurs études, pour les aider à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers.	57,850 "	
64	Jurys d'examen de l'enseignement moyen. Frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce	60,200 "	
65	Jury d'examen de l'enseignement moyen; matériel.	1,500 "	5,750,400 "
66	Athénées royaux (loi du 1 ^{er} juin 1850); personnel, traitements, indemnités, suppléments de minerval, subsides. Athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881); personnel, traitements, indemnités, suppléments de minerval, subsides. Écoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1850); personnel, traitements, indemnités, subsides. Écoles moyennes (loi du 15 juin 1881); personnel, traitements, indemnités, subsides. Complément de traitement à des professeurs d'athénées attachés provisoirement à certains collèges communaux	3,005,750 "	
67	Athénées ou collèges royaux Sections industrielles et commerciales. Fréquentation des cours de l'institut supérieur de commerce à Anvers	4,000 "	
68	Écoles moyennes. — Bourses.	33,000 "	
69	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du premier et du second degré pour garçons Subsides aux provinces et aux communes	154,571 "	
	A REPORTER. fr.	3,508,170 "	11,646,437 "

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	3,308,170 »	11,046,437 »
70	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles. Subsidés	25,000 »	
71	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne. Frais de route et de séjour des délégués; indemnités aux membres des jurys, aux personnes adjointes à ces jurys, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions; fournitures et frais divers	20,700 »	
72	Professeurs de l'enseignement moyen du premier et du second degré sans emploi. Indemnités	3,120 »	
73	Traitements de disponibilité accordés à des professeurs de l'enseignement moyen	63,000 »	
74	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités	10,000 »	
75	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire, à l'usage des professeurs des établissements d'instruction moyenne soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850. Acquisitions; reliures et autres dépenses	1,500 »	
CHAPITRE XIV.			
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.			
76	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; traitements du secrétaire et du secrétaire adjoint	3,200 »	
77	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; frais de route aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés, par l'arrêté royal du 2 février 1885, à prendre part aux travaux du Conseil; impressions autographiques, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers	3,800 »	
78	Traitements de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économes des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. Traitements de disponibilité.	415,525 »	
79	Frais de voyage de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économes des écoles normales. Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services : 1 ^o aux inspecteurs principaux; 2 ^o aux inspecteurs cantonaux; 3 ^o aux inspectrices déléguées.	164,800 »	
80	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État. Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État. Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées, à organiser dans un certain nombre d'écoles normales de l'État et d'écoles normales agréées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours; frais divers.	770,355 »	
81	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales et les sections normales primaires de l'État; frais des jurys de sortie dans les écoles normales et les sections normales de l'État, ainsi que dans les écoles normales agréées; frais des jurys d'examen d'instituteur et d'entérinement, institués en vertu des art. 8 et 17 de la loi du 20 septembre 1884.	22,000 »	10,422,257 »
82	Frais d'impressions, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire	6,000 »	
83	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles et sections normales primaires de l'État	95,077 »	
84	Bourses aux élèves des écoles normales et des sections normales de l'État et des écoles normales agréées	200,000 »	
85	Frais des conférences des instituteurs. Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs.	100,000 »	
	A REPORTER. . . . fr.	1,789,757 »	22,068,694 »

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	1,789,757 »	22,068,694 »
86	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans types.	100,000 »	
87	Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes et aux écoles adoptées par le Gouvernement en exécution de l'article 4, 3 ^e alinéa, de la loi du 20 septembre 1884. Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir le déficit du budget de l'école d'application. Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux. Service annuel ordinaire des écoles gardiennes Service annuel ordinaire des cours d'adultes	8,597,500 »	
88	Concours : 1 ^{er} entre les élèves des écoles primaires; 2 ^o entre les élèves des écoles d'adultes. Récompenses aux élèves qui se distinguent dans les concours; indemnités aux membres des jurys, aux surveillants, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions, fournitures et frais divers.	50,000 »	
89	Musée scolaire national — Personnel; traitements et indemnités	19,800 »	
90	Musée scolaire national. — Matériel; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger.	14,200 »	
91	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles; frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques. Missions et travaux extraordinaires dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire	51,000 »	
CHAPITRE XV.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
92	Dépenses imprévues non libellées au Budget	6,000 »	6,000 »
	TOTAL DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE fr.		22,074,694 »

DÉVELOPPEMENTS
DU
BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
ET
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
pour l'exercice 1888.

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																												
CHAPITRE I ^{er} .																																																														
ADMINISTRATION CENTRALE.																																																														
1	a.	Traitement du Ministre																																																												
	a.	— des fonctionnaires, employés et gens de service 432,300																																																												
<table><tr><th>DÉSIGNATION PAR GRADES.</th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>CLASSE.</th><th>TRAITEMENT par an.</th><th>MONTANT de la dépense.</th><th>Observations.</th></tr><tr><td>Secrétaire général</td><td>1</td><td>"</td><td>12,000</td><td>12,000</td><td></td></tr><tr><td>Directeurs généraux</td><td>5</td><td>"</td><td>9,000, 11,000 et 12,000</td><td>55,000</td><td></td></tr><tr><td>Directeurs</td><td>6</td><td>"</td><td>Max. 8,000</td><td>50,000</td><td></td></tr><tr><td>Chefs de division</td><td>6</td><td>"</td><td>Max. 6,500</td><td>39,000</td><td></td></tr><tr><td>Chefs de bureau</td><td>12</td><td>"</td><td>Max. 5,000</td><td>60,000</td><td></td></tr><tr><td>Commis rédacteurs</td><td>57</td><td>1^{re} et 2^e cl.</td><td>2,200 à 4,000</td><td>120 800</td><td></td></tr><tr><td>Commis d'ordre</td><td>24</td><td>1^{re}, 2^e et 3^e cl.</td><td>1,400 à 2,600</td><td>51,000</td><td></td></tr><tr><td>Huissiers et gens de service</td><td>30</td><td>"</td><td>800 à 2,400</td><td>54,700</td><td></td></tr><tr><td colspan="4"></td><td>432,300</td><td></td></tr></table>			DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.	Secrétaire général	1	"	12,000	12,000		Directeurs généraux	5	"	9,000, 11,000 et 12,000	55,000		Directeurs	6	"	Max. 8,000	50,000		Chefs de division	6	"	Max. 6,500	39,000		Chefs de bureau	12	"	Max. 5,000	60,000		Commis rédacteurs	57	1 ^{re} et 2 ^e cl.	2,200 à 4,000	120 800		Commis d'ordre	24	1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e cl.	1,400 à 2,600	51,000		Huissiers et gens de service	30	"	800 à 2,400	54,700						432,300	
DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.																																																									
Secrétaire général	1	"	12,000	12,000																																																										
Directeurs généraux	5	"	9,000, 11,000 et 12,000	55,000																																																										
Directeurs	6	"	Max. 8,000	50,000																																																										
Chefs de division	6	"	Max. 6,500	39,000																																																										
Chefs de bureau	12	"	Max. 5,000	60,000																																																										
Commis rédacteurs	57	1 ^{re} et 2 ^e cl.	2,200 à 4,000	120 800																																																										
Commis d'ordre	24	1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e cl.	1,400 à 2,600	51,000																																																										
Huissiers et gens de service	30	"	800 à 2,400	54,700																																																										
				432,300																																																										
	b.	Frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale 6,000																																																												
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 50,000																																																												
	b.	Frais du <i>Bulletin du Ministère</i> 5,000																																																												
4		Bibliothèque du Département. — Achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque																																																												
5		Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés.																																																												
6		Frais de route et de séjour; missions																																																												
"		<i>Musée scolaire national (transféré aux articles 89 et 90), pour mémoire</i>																																																												
A REPORTER. . . . fr.																																																														

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	»	»	21,000	21,000 »	
458,300	458,300	»	»	424,290	417,158 22	
55,000	55,000	»	»	56,620	67,194 25	
5,000	5,000	»	»	5,000	4,999 91	
12,000	13,578	»	1,578	18,578	14,362 48	
6,800	6,800	»	»	6,800	6,178 60	
»	34,000	»	34,000	36,000	54,096 »	
538,100	573,678	»	35,578	568,288	584,989 46	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.						
7	»	REPORT. fr.						
		Traitements des inspecteurs de l'enseignement du dessin et de la gymnastique						
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.	
		Art du dessin	4 (1)	»	(2) 1,500 et 2,500	(2) 8,000	(1) 2 inspecteurs 2 inspecteurs adjoints	
		Gymnastique.	1	»	»	6,000	(2) Part payée par le Départe- ment de l'intérieur et de l'instruction publique.	
						14,000		
8	»	Frais de route et de séjour des inspecteurs de l'enseignement du dessin et de la gymnastique						
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.						
CHAPITRE II.								
PENSIONS ET SECOURS.								
9	»	Premier terme des pensions à accorder éventuellement à des fonctionnaires et employés de l'État ou à des professeurs et instituteurs communaux et prenant cours en 1888 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année						
10	a.	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 3 de la loi du 16 mai 1876)					192,400 »	
10	b.	Intervention de l'État dans le payement des pensions accordées ou à accorder éventuellement à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1888					48,659 »	
11	»	Suppléments de pensions accordés en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862 à des instituteurs communaux et restant dus au 1 ^{er} janvier 1888						
12	»	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux						
13	»	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public, par la Caisse des veuves et orphelins, des professeurs, fonctionnaires et employés de l'administration de l'instruction publique, en conformité de la loi du 13 mars 1867						
14	»	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés et instituteurs primaires; à des veuves et à des enfants d'employés ou instituteurs primaires qui, n'ayant pas droit à la pension, ont des titres à un secours, à raison de leur position malheureuse. (Les personnes qui recevaient un secours antérieurement à l'année 1888, quoique jouissant d'une pension, pourront, par mesure transitoire, continuer à recevoir le secours s'il est établi qu'elles se trouvent dans une position nécessitante.)						
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.						
CHAPITRE III.								
STATISTIQUE GÉNÉRALE.								
15	»	Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique; indemnité du membre secrétaire. — Indemnité au commissaire du Gouvernement pour les travaux de statistique générale et internationale.						
		A REPORTER fr.						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		Augmentation.	Diminution.			
538,100 14,000	575,678 14,000	»	55,578	568,288 14,000	584,989 46	
					19,989 70	
6,000	6,000	»	»	6,000		
558,100	595,678	»	55,578	588,288	604,979 16	
Diminution . . . fr.		55,578				
52,640	52,640	»	»	58,800	66,802 83	
241,039	241,039	»	»	244,000	209,632 14	
775	1,100	»	525	1,454	1,216 64	
36,000	36,000	»	»	55,000	34,794 52	
7,512	7,512	»	»	7,512	7,508 »	
60,415	60,415	»	»	60,415	59,988 32	
598,401	598,726	»	2 5	587,161	570,962 45	
Diminution . . . fr.		525				
8,800	8,800	»	»	8,800	11,268 92	
8,800	8,800	»	»	8,800	11,268 92	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																										
		REPORT. fr.																										
16	"	Vérification des registres de population. — Frais de déplacement. — Indemnités pour frais de rédaction de l'Annuaire statistique, des tableaux du mouvement annuel de la population et de l'État-civil et autres travaux spéciaux du bureau de la statistique générale, de la commission centrale ainsi que des commissions provinciales. — Traductions																										
17	"	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales de statistique. — Frais de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale ainsi que des commissions provinciales. — Frais d'achat, de réception et d'envoi de livres et autres documents. — Abonnements, souscriptions et reliures																										
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.																										
CHAPITRE IV.																												
AFFAIRES PROVINCIALES ET ÉLECTORALES.																												
18	"	Traitements des gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces																										
		Traitements des employés, gens de service et gens de peine; traitements de disponibilité :																										
	a.	Province d'Anvers. 108,860																										
	b.	— de Brabant. 138,720																										
	c.	— de la Flandre occidentale 139,760																										
	d.	— de la Flandre orientale. 137,000																										
19	e.	— de Hainaut 126,500																										
	f.	— de Liège 122,720																										
	g.	— de Limbourg 86,210																										
	h.	— de Luxembourg 74,500																										
	i.	— de Namur. 102,000																										
		Somme à répartir entre les diverses provinces pour accorder les augmentations réglementaires. 5,256																										
<table border="1"> <thead> <tr> <th>PROVINCES.</th><th>GRADES.</th><th>TRAITEMENTS.</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3">Anvers, Brabant, Flandre occidentale, Flandre orientale, Hainaut, Liège et Namur.</td><td>Directeur</td><td>6,000</td></tr> <tr> <td>Chef de division</td><td>4,500 à 5,500</td></tr> <tr> <td>Chef de bureau.</td><td>3,200 à 4,000</td></tr> <tr> <td rowspan="3">Limbourg et Luxembourg.</td><td>Directeur</td><td>5,500</td></tr> <tr> <td>Chef de division.</td><td>4,200 à 5,000</td></tr> <tr> <td>Chef de bureau.</td><td>3,200 à 3,800</td></tr> <tr> <td rowspan="4">Dans toutes les provinces</td><td>Commis de 1^{re} classe</td><td>2,400 à 3,000</td></tr> <tr> <td>Id. de 2^e classe</td><td>1,800 à 2,200</td></tr> <tr> <td>Id. de 3^e classe</td><td>1,300 à 1,600</td></tr> <tr> <td>Expéditionnaires.</td><td>1,000 à 1,200</td></tr> </tbody> </table>			PROVINCES.	GRADES.	TRAITEMENTS.	Anvers, Brabant, Flandre occidentale, Flandre orientale, Hainaut, Liège et Namur.	Directeur	6,000	Chef de division	4,500 à 5,500	Chef de bureau.	3,200 à 4,000	Limbourg et Luxembourg.	Directeur	5,500	Chef de division.	4,200 à 5,000	Chef de bureau.	3,200 à 3,800	Dans toutes les provinces	Commis de 1 ^{re} classe	2,400 à 3,000	Id. de 2 ^e classe	1,800 à 2,200	Id. de 3 ^e classe	1,300 à 1,600	Expéditionnaires.	1,000 à 1,200
PROVINCES.	GRADES.	TRAITEMENTS.																										
Anvers, Brabant, Flandre occidentale, Flandre orientale, Hainaut, Liège et Namur.	Directeur	6,000																										
	Chef de division	4,500 à 5,500																										
	Chef de bureau.	3,200 à 4,000																										
Limbourg et Luxembourg.	Directeur	5,500																										
	Chef de division.	4,200 à 5,000																										
	Chef de bureau.	3,200 à 3,800																										
Dans toutes les provinces	Commis de 1 ^{re} classe	2,400 à 3,000																										
	Id. de 2 ^e classe	1,800 à 2,200																										
	Id. de 3 ^e classe	1,300 à 1,600																										
	Expéditionnaires.	1,000 à 1,200																										
		A REPORTER. fr.																										

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
8,800	8,800	»	»	8,800	11,268 92	
10,000	24,800	»	»	28,000	124,952 08	
14,800						
33,600	33,600	»	»	36,800	136,221 »	
438,800	438,800	»	»	438,800	454,126 85	
1,041,326	1,041,326	»	»	1,019,669	1,019,669 »	
1,480,126	1,480,126	»	»	1,458,469	1,453,795 83	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1888.

NOMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.
		Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues :	
	a.	Province d'Anvers	57,000 »
	b.	— de Brabant	37,000 »
	c.	— de la Flandre occidentale	27,000 »
	d.	— de la Flandre orientale	27,000 »
20	e.	— de Hainaut	27,000 »
	f.	— de Liège	31,500 »
	g.	— de Limbourg	20,700 »
	h.	— de Luxembourg	20,700 »
	i.	— de Namur	24,000 »
		Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; — traitements des employés; traitements de disponibilité :	
	a.	Traitements des commissaires.	211,500 »
21	b.	Frais de bureau	45,400 »
	c.	Traitements des employés	186,000 »
	d.	Frais et travaux extraordinaires pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} mai 1888	15,000 »
22	»	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume	
25	»	Revision des listes électorales; exécution des articles 66, 92, 100 et 146 des lois électorales coordonnées. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; frais d'impression, d'achat et de reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales	
24	»	Frais des examens de capacité électorale. — Indemnités pour le service des jurys de première instance et d'appel. — Matériel et frais d'impression. — Dépenses diverses. — Écritures et travaux des membres du personnel, relatifs à l'exécution des dispositions de la loi du 24 août 1883.	
28	»	Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives (crédit non limitatif)	
TOTAL DU CHAPITRE IV.			fr.
CHAPITRE V.			
MILICE.			
26	»	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux Gouverneurs de province et aux membres des députations permanentes, appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. — Vacations des médecins et chirurgiens. — Frais de recours en cassation. — Traductions	
27	»	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. — Matériel indispensable aux opérations de la milice. — Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Dépenses diverses	
TOTAL DU CHAPITRE V.			fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,480,126	1,480,126	„	„	1,458,469	1,455,795 85	
251,900	251,900	20,000	„	251,900	251,814 56	
455,900	461,150	„	5,250	465,400	457,871 81	
45,000	45,000	„	„	45,000	44,680 48	
15,000	15,000	„	„	15,000	15,294 26	
50,000	50,000	„	„	60,000	48,828 15	
65,000	6,000	59,000	„	60,000	9,420 „	
2,562,926	2,289,176	79,000	5,250	2,555,769	2,259,705 09	
AUGMENTATION. . fr.		75,750				
108,000	108,000	„	„	114,000	102,434 „	
26,000	28,000	„	2,000	28,000	27,545 „	
154,000	156,000	„	2,000	142,000	129,979 „	
DIMINUTION. . . fr.		2,000				

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																								
CHAPITRE VI.																										
GARDE CIVIQUE.																										
28	»	Inspection générale et commandants supérieurs : traitements, indemnités, frais de route et de séjour. — Calligraphie de brevets pour officiers																								
		<table> <tr> <th></th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENTS ou indemnités par an.</th></tr> <tr> <td>Inspecteur général</td><td>1</td><td>14,000</td></tr> <tr> <td>Chef d'état-major de l'inspecteur général</td><td>1</td><td>1,500</td></tr> <tr> <td>Commandants supérieurs</td><td>4</td><td>6,000</td></tr> <tr> <td>Archiviste de l'inspection générale</td><td>1</td><td>1,400</td></tr> <tr> <td>Planton</td><td>1</td><td>600</td></tr> <tr> <td>Frais de route et brevets d'officiers (prévision)</td><td>*</td><td>2,000</td></tr> <tr> <td></td><td></td><td>25,500</td></tr> </table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités par an.	Inspecteur général	1	14,000	Chef d'état-major de l'inspecteur général	1	1,500	Commandants supérieurs	4	6,000	Archiviste de l'inspection générale	1	1,400	Planton	1	600	Frais de route et brevets d'officiers (prévision)	*	2,000			25,500
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités par an.																								
Inspecteur général	1	14,000																								
Chef d'état-major de l'inspecteur général	1	1,500																								
Commandants supérieurs	4	6,000																								
Archiviste de l'inspection générale	1	1,400																								
Planton	1	600																								
Frais de route et brevets d'officiers (prévision)	*	2,000																								
		25,500																								
29	»	Entretien, chauffage, éclairage des locaux de l'inspection générale; frais de bureau, frais divers.																								
30	»	Magasin central d'armement et d'équipement; outillage, entretien, chauffage et éclairage des locaux. — Achat, entretien et réparations d'armes et d'objets d'équipement. — Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. — Impression et reliures. — Frais divers. . .																								
51	»	Personnel du magasin central d'armement et d'équipement : traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour																								
		<table> <tr> <th></th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENTS.</th></tr> <tr> <td>Contrôleur</td><td>1</td><td>1,200</td></tr> <tr> <td>Garde armurier</td><td>1</td><td>1,800</td></tr> <tr> <td></td><td></td><td>3,000</td></tr> </table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	Contrôleur	1	1,200	Garde armurier	1	1,800			3,000												
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.																								
Contrôleur	1	1,200																								
Garde armurier	1	1,800																								
		3,000																								
52	»	Tir national : prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, frais d'organisation des grands concours annuels; dépenses diverses																								
53	»	Personnel permanent du Tir national																								
		<table> <tr> <th></th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENTS.</th></tr> <tr> <td>Gardien en chef.</td><td>1</td><td>2,000</td></tr> <tr> <td>Greffier</td><td>1</td><td>1,200</td></tr> <tr> <td></td><td></td><td>3,200</td></tr> </table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	Gardien en chef.	1	2,000	Greffier	1	1,200			3,200												
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.																								
Gardien en chef.	1	2,000																								
Greffier	1	1,200																								
		3,200																								
34	»	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement de tirs à la cible aux armes de guerre dans les villes ou communes rurales; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées, prix de tir																								
TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.																										

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
23,500 »						
	27,000 »	»	»	27,000 »	26,880 04	
1,500 »						
10,500 »	15,000 »	»	»	15,000 »	14,572 15	
7,500 »	3,000 »	»	»	3,000 »	2,924 95	
44,000 »	44,000 »	»	»	64,000 »	82,022 65	
3,200 »	5,200 »	»	2,000 »	5,200 »	3,199 92	
43,000 »	43,000 »	»	»	»	»	
155,200 »	157,200 »	»	2,000 »	144,200 »	129,599 67	
DIMINUTION. . . fr.		2,000 »				

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VII.		
FÊTES NATIONALES.		
35	»	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination
		TOTAL DU CHAPITRE VII fr.
CHAPITRE VIII.		
DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.		
36	»	Décoration civique: achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution
37	»	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité. — Traduction, calligraphie et expédition des diplômes
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
CHAPITRE IX.		
LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.		
38	»	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer; des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides à leurs veuves ou orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés
La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 francs, sera affectée: 1^o à desservir de nouvelles pensions; 2^o à augmenter les pensions des décorés de la Croix de fer et des blessés de Septembre non décorés, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre maximum de 1,200 francs; 3^o à augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de Septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, jusqu'au chiffre maximum de 400 francs.		
39	»	Subside au fonds spécial des blessés de Septembre et de leurs familles
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.
CHAPITRE X.		
VOIRIE VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.		
40	a.	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et des cours d'eau non navigables ni flottables. fr. 1,850,000
	b.	Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique. 150,000
		A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. - DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
34,000	34,000	»	»	34,000	205,711 70	
54,000	54,000	»	»	34,000	205,711 70	
17,000	20,000	»	»	20,000	19,958 40	
3,000						
20,000	20,000	»	»	20,000	19,958 40	
200,000	200,000	»	»	200,000	199,990 »	
100,000	100,000	»	»	100,000	99,612 50	
500,000	500,000	»	»	500,000	299,602 50	
2,000,000	2,000,000	»	»	2,000,000	1,996,188 65	
2,000,000	2,000,000	»	»	2,000,000	1,996,188 65	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																
		REPORT. . . . fr.																
	a.	Inspection des chemins vicinaux et des cours d'eau; traitements d'activité et trai- tements de disponibilité du personnel attaché à cette inspection 30,000 »																
41		<table><tr><th></th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENT par an.</th><th>CHARGES.</th></tr><tr><td>Inspecteur général</td><td>1</td><td>8,500</td><td>8,500</td></tr><tr><td>Inspecteurs</td><td>2</td><td>5,000 et 6,500</td><td>11,500</td></tr><tr><td>Chef de bureau</td><td>1</td><td>5 000</td><td>5,000</td></tr></table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES.	Inspecteur général	1	8,500	8,500	Inspecteurs	2	5,000 et 6,500	11,500	Chef de bureau	1	5 000	5,000
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES.															
Inspecteur général	1	8,500	8,500															
Inspecteurs	2	5,000 et 6,500	11,500															
Chef de bureau	1	5 000	5,000															
	b.	Travaux extraordinaires d'écritures ou autres effectués par des membres du personnel pour le service particulier de l'inspection; indemnités au personnel attaché à cette inspection et aux commissaires-voyers 40,000 »																
42	»	Frais de route et de séjour de l'inspection																
43	»	Frais de bureau et matériel de l'inspection																
		TOTAL DU CHAPITRE X fr.																
		CHAPITRE XI.																
		SERVICE DE SANTÉ.																
	a.	Inspection du service de santé et d'hygiène; inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, projetés ou en exploitation; personnel 18,000 »																
	b.	Frais de route et de séjour, travaux d'écritures effectués par des membres du personnel et relatifs à ces inspections; frais de bureau et de matériel 5,000 »																
	c.	Frais des commissions médicales provinciales 90,000 »																
	d.	Service sanitaire des ports de mer et des côtes. 10,000 »																
	e.	Subsides et récompenses en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; office vaccinogène central 22,500 »																
44	f.	Subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études : 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indi- gentes 10,000 »																
	g.	Frais des conférences pour les élèves droguistes 2,000 »																
	h.	Subside à la Société royale de médecine publique. 12,000 »																
	i.	Publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achats de livres 8,000 »																
	j.	Impressions et dépenses diverses 4,000 »																
		A REPORTER. fr.																

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1887	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
2,000,000	2,000,000	,	,	2,000,000	1,006,188 63	
70,000	68,000	2,000	,	68,000	70,079 97	
10,000	10,000	,	,	10,000		
2,000	4,000	,	2,000	4,000	5,259 80	
2,082,000	2,082,000	2,000	2,000	2,082,000	2,000,528 40	
200,000	200,000	,	,	200,000	204,996 03	
200,000	200,000	,	,	200,000	204,996 05	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1888.

RUMÉRO	LITTEA	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																																																																																																																										
des	des																																																																																																																																																																																											
articles.	dévelop- pements.																																																																																																																																																																																											
		REPORT. fr.																																																																																																																																																																																										
44	k.	Conseil supérieur d'hygiène publique; indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour 9,000 »																																																																																																																																																																																										
(suite).	l.	Frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil. 3,000 »																																																																																																																																																																																										
	m.	Frais de participation aux Expositions et aux Congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène. 3,000 »																																																																																																																																																																																										
	n.	Dépenses de la commission des suppléments à la pharmacopée officielle. 1,500 »																																																																																																																																																																																										
45	»	Académie royale de médecine.																																																																																																																																																																																										
»	»	Prix quinquennal des sciences médicales pour la période de 1881 à 1885, institué par arrêté royal du 25 novembre 1859 (pour mémoire).																																																																																																																																																																																										
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.																																																																																																																																																																																										
		CHAPITRE XII.																																																																																																																																																																																										
		ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.																																																																																																																																																																																										
46	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur. Traitement du secrétaire.																																																																																																																																																																																										
47	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur: frais de route, de séjour et de séance des membres du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque; acquisitions d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers																																																																																																																																																																																										
48	»	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux Universités de l'État.																																																																																																																																																																																										
		<table><tr><th>DÉSIGNATION PAR GRADES.</th><th>NOMBRE d'agents</th><th>CLASSE.</th><th>TRAITEMENT par an.</th><th>MONTANT de la dépense.</th><th>Observations.</th></tr><tr><td colspan="6">UNIVERSITÉ DE GAND.</td></tr><tr><td colspan="6">Situation à la fin du 5^e trimestre 1887</td></tr><tr><td>Professeurs ordinaires.</td><td>37</td><td>»</td><td>7,000</td><td>259,000</td><td></td></tr><tr><td>— extraordinaires.</td><td>4</td><td>»</td><td>5,000</td><td>20,000</td><td></td></tr><tr><td>Traitements complémentaires (Art. 9 § 5 de la loi du 15 juillet 1849) . .</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>10,000</td><td></td></tr><tr><td>Chargés de cours.</td><td>0</td><td>»</td><td>1,000 à 5,000</td><td>23,500</td><td></td></tr><tr><td>Assistants.</td><td>15</td><td>»</td><td>2,000 à 3,000</td><td>29,000</td><td></td></tr><tr><td>Agrégés spéciaux.</td><td>3</td><td>»</td><td>3,000</td><td>9,000</td><td></td></tr><tr><td>Répétiteurs</td><td>5</td><td>»</td><td>1,500 à 3,800</td><td>14,400</td><td></td></tr><tr><td>Maîtres de dessin.</td><td>5</td><td>»</td><td>2,200 à 3,200</td><td>8,025</td><td></td></tr><tr><td>Personnel administratif</td><td>39</td><td>»</td><td>300 à 5,000</td><td>67,200</td><td></td></tr><tr><td>Chefs et aides de clinique.</td><td>11</td><td>»</td><td>500 à 1,500</td><td>4,500</td><td></td></tr><tr><td>Jardin botanique. Personnel ouvrier.</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>6,300</td><td></td></tr><tr><td>Indemnités pour services divers . .</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>4,875</td><td></td></tr><tr><td>École du génie civil.</td><td>19</td><td>»</td><td>1,500 à 12,500</td><td>102,100</td><td></td></tr><tr><td colspan="6">UNIVERSITÉ DE LIÈGE.</td></tr><tr><td colspan="6">Situation à la fin du 5^e trimestre 1887.</td></tr><tr><td>Administrateur, inspecteur, directeur des écoles spéciales.</td><td>1</td><td>»</td><td>9,000</td><td>9,000</td><td></td></tr><tr><td>Professeurs ordinaires.</td><td>37</td><td>»</td><td>7,000</td><td>259,000</td><td></td></tr><tr><td>— extraordinaires.</td><td>6</td><td>»</td><td>5,000</td><td>30,000</td><td></td></tr><tr><td>Traitements complémentaires. . . .</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>10,000</td><td></td></tr><tr><td>Professeurs à l'école des mines . . .</td><td>5</td><td>»</td><td>5,000 à 6,000</td><td>15,000</td><td></td></tr><tr><td>Chargés de cours.</td><td>19</td><td>»</td><td>1,000 à 6,500</td><td>63,200</td><td></td></tr><tr><td>Répétiteurs et maîtres de langue. . .</td><td>7</td><td>»</td><td>2,000 à 4,500</td><td>19,550</td><td></td></tr><tr><td>Agrégés spéciaux.</td><td>2</td><td>»</td><td>3,000</td><td>6,000</td><td></td></tr><tr><td>Assistants et élèves assistants . . .</td><td>20</td><td>»</td><td>1,000 à 2,500</td><td>38,500</td><td></td></tr><tr><td>Personnel administratif</td><td>69</td><td>»</td><td>900 à 6,000</td><td>117,250</td><td></td></tr><tr><td>Chefs de clinique</td><td>7</td><td>»</td><td>650</td><td>4,410</td><td></td></tr><tr><td>Jardin botanique. Personnel ouvrier.</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>12,000</td><td></td></tr><tr><td>Indemnités pour services divers et employés temporaires</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>17,000</td><td></td></tr></table>	DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.	UNIVERSITÉ DE GAND.						Situation à la fin du 5 ^e trimestre 1887						Professeurs ordinaires.	37	»	7,000	259,000		— extraordinaires.	4	»	5,000	20,000		Traitements complémentaires (Art. 9 § 5 de la loi du 15 juillet 1849) . .	»	»	»	10,000		Chargés de cours.	0	»	1,000 à 5,000	23,500		Assistants.	15	»	2,000 à 3,000	29,000		Agrégés spéciaux.	3	»	3,000	9,000		Répétiteurs	5	»	1,500 à 3,800	14,400		Maîtres de dessin.	5	»	2,200 à 3,200	8,025		Personnel administratif	39	»	300 à 5,000	67,200		Chefs et aides de clinique.	11	»	500 à 1,500	4,500		Jardin botanique. Personnel ouvrier.	»	»	»	6,300		Indemnités pour services divers . .	»	»	»	4,875		École du génie civil.	19	»	1,500 à 12,500	102,100		UNIVERSITÉ DE LIÈGE.						Situation à la fin du 5 ^e trimestre 1887.						Administrateur, inspecteur, directeur des écoles spéciales.	1	»	9,000	9,000		Professeurs ordinaires.	37	»	7,000	259,000		— extraordinaires.	6	»	5,000	30,000		Traitements complémentaires. . . .	»	»	»	10,000		Professeurs à l'école des mines . . .	5	»	5,000 à 6,000	15,000		Chargés de cours.	19	»	1,000 à 6,500	63,200		Répétiteurs et maîtres de langue. . .	7	»	2,000 à 4,500	19,550		Agrégés spéciaux.	2	»	3,000	6,000		Assistants et élèves assistants . . .	20	»	1,000 à 2,500	38,500		Personnel administratif	69	»	900 à 6,000	117,250		Chefs de clinique	7	»	650	4,410		Jardin botanique. Personnel ouvrier.	»	»	»	12,000		Indemnités pour services divers et employés temporaires	»	»	»	17,000	
DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.																																																																																																																																																																																							
UNIVERSITÉ DE GAND.																																																																																																																																																																																												
Situation à la fin du 5 ^e trimestre 1887																																																																																																																																																																																												
Professeurs ordinaires.	37	»	7,000	259,000																																																																																																																																																																																								
— extraordinaires.	4	»	5,000	20,000																																																																																																																																																																																								
Traitements complémentaires (Art. 9 § 5 de la loi du 15 juillet 1849) . .	»	»	»	10,000																																																																																																																																																																																								
Chargés de cours.	0	»	1,000 à 5,000	23,500																																																																																																																																																																																								
Assistants.	15	»	2,000 à 3,000	29,000																																																																																																																																																																																								
Agrégés spéciaux.	3	»	3,000	9,000																																																																																																																																																																																								
Répétiteurs	5	»	1,500 à 3,800	14,400																																																																																																																																																																																								
Maîtres de dessin.	5	»	2,200 à 3,200	8,025																																																																																																																																																																																								
Personnel administratif	39	»	300 à 5,000	67,200																																																																																																																																																																																								
Chefs et aides de clinique.	11	»	500 à 1,500	4,500																																																																																																																																																																																								
Jardin botanique. Personnel ouvrier.	»	»	»	6,300																																																																																																																																																																																								
Indemnités pour services divers . .	»	»	»	4,875																																																																																																																																																																																								
École du génie civil.	19	»	1,500 à 12,500	102,100																																																																																																																																																																																								
UNIVERSITÉ DE LIÈGE.																																																																																																																																																																																												
Situation à la fin du 5 ^e trimestre 1887.																																																																																																																																																																																												
Administrateur, inspecteur, directeur des écoles spéciales.	1	»	9,000	9,000																																																																																																																																																																																								
Professeurs ordinaires.	37	»	7,000	259,000																																																																																																																																																																																								
— extraordinaires.	6	»	5,000	30,000																																																																																																																																																																																								
Traitements complémentaires. . . .	»	»	»	10,000																																																																																																																																																																																								
Professeurs à l'école des mines . . .	5	»	5,000 à 6,000	15,000																																																																																																																																																																																								
Chargés de cours.	19	»	1,000 à 6,500	63,200																																																																																																																																																																																								
Répétiteurs et maîtres de langue. . .	7	»	2,000 à 4,500	19,550																																																																																																																																																																																								
Agrégés spéciaux.	2	»	3,000	6,000																																																																																																																																																																																								
Assistants et élèves assistants . . .	20	»	1,000 à 2,500	38,500																																																																																																																																																																																								
Personnel administratif	69	»	900 à 6,000	117,250																																																																																																																																																																																								
Chefs de clinique	7	»	650	4,410																																																																																																																																																																																								
Jardin botanique. Personnel ouvrier.	»	»	»	12,000																																																																																																																																																																																								
Indemnités pour services divers et employés temporaires	»	»	»	17,000																																																																																																																																																																																								
		A REPORTER. fr.																																																																																																																																																																																										

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
200,000	200,000	»	»	200,000	204,996 05	
35,500	53,500	»	»	55,500	33,500 »	
»	»	»	»	5,000	»	
235,500	253,500	»	»	258,500	238,496 05	
1,000	1,000	»	»	1,000	1,000 »	
2,000	2,000	»	»	2,000	1,917 25	
1,174,020	1,174,020	»	»	1,180,420	1,152,105 07	
1,177,020	1,177,020	»	»	1,185,420	1,155,082 32	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																						
		REPORT. . . . fr.																						
49	»	Matériel des Universités de l'État et de leurs dépendances, y compris les salles de clinique . .																						
50	»	Bourses universitaires; bourses de voyage. Frais de concours pour la collation de ces bourses. .																						
51	»	Jury central. — Frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury																						
52	»	Jury central. — Matériel; salaire des huissiers et indemnités aux membres du personnel spéciale- ment chargés des travaux matériels d'organisation																						
53	»	Indemnités aux professeurs des Universités de l'État, anciens membres des jurys combinés . .																						
54	»	Commission d'entérinement. — Frais de route et de séjour et indemnités de séance aux mem- bres. Matériel de la commission.																						
55	»	Commission d'entérinement. — Traitement du commis.																						
56	»	Concours de l'enseignement supérieur. Frais de ce concours. Impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les Universités.																						
57	»	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel enseignant des Universités de l'État, et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions																						
»	»	Frais de rédaction et de publication du douzième rapport triennal sur l'état de l'enseignement supérieur (pour mémoire)																						
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.																						
		CHAPITRE XIII.																						
		ENSEIGNEMENT MOYEN.																						
58	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. — Traitement du secrétaire. . . .																						
59	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. — Frais de route, de séjour et de séance des membres du conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque; acquisitions d'ouvrages et reliures, dépenses et frais divers .																						
60	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne. — Personnel; traitements et indem- nités																						
		<table><tr><th>DÉSIGNATION PAR GRADES.</th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>CLASSE.</th><th>TRAITEMENT par an.</th><th>MONTANT de la dépense.</th><th>Observations.</th></tr><tr><td>Inspecteur général.</td><td>1</td><td>»</td><td>7,500 à 8,500</td><td rowspan="2">24,200</td><td rowspan="2"></td></tr><tr><td>Inspecteurs</td><td>2</td><td>»</td><td>6,000 à 7,500</td></tr><tr><td>Indemnité pour l'inspection des cours d'ouvrages manuels dans les écoles moyennes de filles</td><td>1</td><td>»</td><td>1,200</td><td>24,200</td><td></td></tr></table>	DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.	Inspecteur général.	1	»	7,500 à 8,500	24,200		Inspecteurs	2	»	6,000 à 7,500	Indemnité pour l'inspection des cours d'ouvrages manuels dans les écoles moyennes de filles	1	»	1,200	24,200	
DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.																			
Inspecteur général.	1	»	7,500 à 8,500	24,200																				
Inspecteurs	2	»	6,000 à 7,500																					
Indemnité pour l'inspection des cours d'ouvrages manuels dans les écoles moyennes de filles	1	»	1,200	24,200																				
61	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne. — Frais de voyage; missions; rémunéra- tions; frais de bureau																						
a.		École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités, à Liège — Personnel; traitements ou indemnités																						
62	b.	Section normale spéciale des langues modernes, à Liège. — Personnel, traite- ments ou indemnités																						
c.		École normale des sciences et cours normaux flamands, à Gand. — Personnel, traitements ou indemnités																						
		A REPORTER. fr.																						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES		GRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,177,020	1,177,020	"	"	1,183,420	1,135,082 32	
278,500	268,500	10,000	"	288,500	285,421 51	
76,000	76,000	"	"	76,000	60,581 "	
53,000	58,000	"	"	58,000	56,920 59	
5,000						
8,500						
8,500	9,500	"	1,000	15,500	9,187 13	
4,000	6,200	"	"	11,000	8,166 13	
2,200						
6,000	6,000	"	"	6,000	5,378 73	
14,000	14,000	"	"	14,000	13,071 "	
"	7,000	"	7,000	"	"	
1,624,220	1,622,220	10,000	8,000	1,630,420	1,571,608 43	
AUGMENTATION . . fr.		2,000				
2,000	2,000	"	"	2,000	4,013 20	
4,000	4,000	"	"	4,000		
24,200	24,200	"	"			
				35,000	29,935 59	
10,800	10,800	"	"			
41,000	41,000	"	"	41,000	33,948 79	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO	LITTÉRA	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
des	des						
articles.	dévelop- pements.						
62 (suite).	d.	Écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons à Nivelles et à Bruges. — Personnel, traitements ou indemnités.			REPORT. fr.		
	e.	Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles à Bruxelles et à Liège. — Personnel, traitements ou indemnités			32,012 »		
	f.	Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré. — Personnel administratif et enseignant. — Augmentations de traitement conformément à la loi du 2 juillet 1875			54,925 »		
					2,865 »		
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations
		École normale des humanités et section des langues modernes :					
		Directeur	1	"	7,000	7,000	
		Professeurs	15	"	Max. 5,000	35,715	
		Secrétaire-surveillant	1	"	2,600	2,600	
		Gens de service.	2	"	"	3,000	
		École normale des sciences. Cours normaux flamands :					
		Inspecteur des études	1	"	"	1,000	
		Professeurs	25	"	"	36,250	
		Écoles normales de l'enseignement moyen, à Bruges et à Nivelles :					
		Directeurs.	2	"	2,150 à 2,600	4,750	
		Économes.	2	"	800	1,600	
		Professeurs	22	"	Méd. 1,200	26,400	
		Maîtres d'études	3	"	Max. 1,800	2,750	
		Concierges	2	"	100	200	
		Sections normales moyennes de filles, à Bruxelles et à Liège :					
		Directrices.	2	"	1,800 à 2,700	4,500	
		Professeurs	34	"	500 à 1,800	32,050	
		Maîtresse d'études	1	"	"	1,200	
		Économe	1	"	"	250	
		Concierge.	1	"	"	350	
		Complément de la réorganisation de l'enseignement normal en exécution des arrêtés royaux du 5 mars 1885.				6,635	
		Augmentations du litt. f.				2,865	
		TOTAL. fr.				173,513	
63	a.	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités, à Liège. — Inspection; frais de route et de séjour; matériel			4,000 »		
	b.	Section normale spéciale des langues modernes, à Liège; matériel			2,000 »		
	c.	École normale des sciences et cours normaux flamands, à Gand; matériel			500 »		
	d.	Écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Bruges; matériel			5,580 »		
	e.	Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles; matériel.			5,100 »		
	f.	Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré. — Bourses d'études, subsides aux élèves les plus distingués de l'enseignement normal du 1 ^{er} degré, ayant terminé leurs études, pour les aider à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers			20,850 »		
		A REPORTER. fr.					

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA de dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
			REPORT fr.				
64	»	Jurys d'examen de l'enseignement moyen. — Frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce					
65	»	Jurys d'examen de l'enseignement moyen; matériel					
	a.	Athénées royaux (loi du 1 ^{er} juin 1830). Personnel; traitements; indemnités; suppléments de minerval; subsides.	816,978 »				
	b.	Athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881). Personnel; traitements; indemnités; suppléments de minerval; subsides	501,974 »				
66	c.	Écoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1830). Personnel; traitements; indemnités; subsides	768,677 »				
	d.	Écoles moyennes (loi du 15 juin 1881). Personnel; traitements; indemnités; subsides	974,127 »				
	e.	Compléments de traitements à des professeurs d'athénées attachés provisoirement à certains collèges communaux.	34,000 »				
DÉSIGNATION PAR GRADES.			NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense. (l'art de l'État.)	TOTAL.
ATHÉNÉES ROYAUX.							
Dotation (arrêté royal du 14 juillet 1875).			»	»	*	500,000	»
Préfets des études.			20	»	4,200 à 4,600	40,200	»
Professeurs			101	1 ^{re} classe.	5,700 à 4,100	195,178	»
—			109	2 ^e id.	5,200 à 5,400	214,067	»
—			153	3 ^e id.	2,600 à 2,900	265,080	»
Professeurs de gymnastique.			22	»	»	19,850	»
— de dessin			25	»	»	17,214	»
— de musique			20	»	»	9,188	»
Surveillants			9	1 ^{re} classe.	2,600 à 2,800	15,008	»
—			63	2 ^e id.	2,200 à 2,400	87,999	»
Secrétaires-trésoriers			20	»	860 à 2,070	10,154	»
Professeurs intérimaires			6	»	2,500 à 5,200	15,600	»
— spéciaux			3	»	»	5,100	»
— de calligraphie.			7	»	»	2,150	»
— de religion.			1	»	1,500 à 2,000	600	»
Portiers et hommes de peine			»	»	»	9,610	»
Distribution des prix.			»	»	»	10,460	»
Subsides de l'État pour minerval supplé- mentaire			»	»	»	101,427	»
Compléments de traitements à des professeurs d'athénées attachés pro- visoirement à certains collèges com- munaux.			»	»	*	34,763	»
Subsides pour traitements à titre per- sonnel			23	»	»	11,585	»
Subsides pour traitements exception- nels alloués à titre de récompense. Frais de déplacement par application de l'art. 11 de l'arrêté royal du 14 juillet 1875			22	»	400 à 800	10,800	»
Suppléments en vertu de l'art. 4 de l'arrêté royal du 27 septembre 1880.			»	»	*	9,000	»
			»	»	*	16,000	»
			A REPORTER . . . fr.				
			1,404,015 »				
			1,404,015 »				
			A REPORTER. . . . fr.				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
249,545	266,543	.	17,000	311,295	296,928 14	
60,200	60,200	.	»	60,200	55,460 52	
1,500	1,500	.	.	1,500	1,855 40	
3,095,756	3,095,756	»	»	3,111,198	3,043,585 35	
3,406,799	3,423,799	.	17,000	3,484,191	3,397,807 39	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		REPORT. fr.					
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense. (Part de l'État.)	TOTAL.
		REPORT.					1,404,015 »
		<i>Écoles moyennes.</i>					
		Dotation permanente		"	"	198,500 »	
		Directeurs et directrices	119	"	2,800 à 3,300	204,474 »	
		Régentes et régentes.	60	1 ^{re} classe.	2,300 à 2,500	87,300 »	
		Id.	286	2 ^e classe.	2,000 à 2,200	449,018 »	
		Instituteurs et institutrices	68	1 ^{re} classe.	2,000 à 2,200	88,434 »	
		Id.	209	2 ^e classe.	1,600 à 1,800	336,738 »	
		Professeurs de gymnastique	149	"	"	49,059 »	
		— de dessin	121	"	"	41,639 »	
		— de musique	119	"	"	21,394 »	
		Surveillants	11	"	575 à 1,400	3,094 »	
		Maîtresses d'ouvrages manuels	20	"	400 à 800	8,933 »	
		Régentes, régentes, instituteurs et insti- tutrices intérimaires.	14	"	"	23,033 »	
		Professeurs spéciaux	40	"	"	6,558 »	
		— de religion	23	"	1,000 à 1,300	12,967 »	
		Secrétaires trésoriers	116	"	385	23,776 »	
		Concierges et hommes de peine	"	"	"	22,653 »	
		Distribution des prix	"	"	"	24,645 »	
		Subsides en faveur des cours d'agri- culture	"	"	"	10,500 »	
		Indemnités pour l'enseignement des notions maritimes	"	"	"	2,000 »	
		Subsides de l'État pour traitements à titre personnel	"	"	"	29,180 »	
		Subsides de l'État pour traitements exceptionnels alloués à titre de récompense	"	"	"	13,300 »	
		Traitements supplémentaires en vertu de l'art. 9 de l'arr. roy. du 30 juin 1881. Frais de déplacement (arrêté royal du 14 juillet 1875)	"	"	500	12,500 »	
		Suppléments en vertu de l'art. 4 de l'arrêté royal du 27 sept. 1880.	"	"	"	5,000 »	
						15,000 »	
						1,691,741 »	1,691,741 »
		TOTAL DE L'ARTICLE					3,095,758 »
67	»	Athénées ou collèges royaux. — Sections industrielles et commerciales. — Fréquentation des cours de l'institut supérieur de commerce à Anvers					
68	»	Écoles moyennes. — Bourses.					
69	»	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du 1 ^{er} et du 2 ^d degré pour garçons. — Subsides aux provinces et aux communes					
70	»	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles. — Subsides					
71	»	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne. — Frais de route et de séjour des délégués; indemnités aux membres des jurys, aux personnes adjointes à ces jurys, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. — Impressions, fournitures et frais divers					
72	»	Professeurs de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré sans emploi. — Indemnités					
75	»	Traitements de disponibilité accordés à des professeurs de l'enseignement moyen					
		A REPORTER fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,406,799	3,423,799	»	17,000	3,484,191	3,397,807 39	
4,000	4,000	»	»	4,000	3,900 »	
33,000	33,000	»	»	33,300	33,073 »	
154,371	154,371	»	»	154,571	149,384 60	
25,000	25,000	»	»	25,000	21,230 »	
29,700	29,700	»	»	30,000	30,059 58	
3,120	3,120	»	»	3,120	5,120 »	
65,000	63,000	»	»	65,000	59,364 73	
3,718,990	3,735,990	»	17,000	3,796,982	3,698,141 32	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																						
		REPORT. fr.																																																						
74	»	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. — Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités.																																																						
75	»	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire à l'usage des professeurs des établissements d'instruction moyenne soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850. — Acquisitions, reliures et autres dépenses																																																						
»	»	Frais de rédaction et de publication du 14 ^e rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen (Pour mémoire)																																																						
		TOTAL DU CHAPITRE XIII. fr.																																																						
		CHAPITRE XIV.																																																						
		ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.																																																						
76	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : Traitement du secrétaire et du secrétaire adjoint																																																						
77	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; frais de reute aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés par l'arrêté royal du 2 février 1885 à prendre part aux travaux du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil, acquisitions d'ouvrages, relinres, dépenses et frais divers																																																						
78	»	Traitements de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. — Traitements de disponibilité																																																						
		<table><tr><th>DÉSIGNATION PAR GRADES.</th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>CLASSE.</th><th>TRAITEMENT par an.</th><th>MONTANT de la dépense.</th><th>Observations.</th></tr><tr><td>Inspecteur des écoles normales</td><td>1</td><td>»</td><td>7,500</td><td>7,500</td><td></td></tr><tr><td>Inspectrice des écoles normales</td><td>1</td><td>»</td><td>2,000</td><td>2,000</td><td></td></tr><tr><td>Vérificateur des économats</td><td>1</td><td>»</td><td>4,000</td><td>4,000</td><td></td></tr><tr><td>Inspecteurs principaux</td><td>18</td><td>»</td><td>de 5,000 à 7,500</td><td>109,500</td><td></td></tr><tr><td>Inspecteurs cantonaux</td><td>80</td><td>»</td><td>de 3,000 à 4,500</td><td>274,900</td><td></td></tr><tr><td>Disponibilité</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>3,975</td><td></td></tr><tr><td>Augmentations réglementaires</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>13,650</td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td>415,525</td><td></td></tr></table>	DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.	Inspecteur des écoles normales	1	»	7,500	7,500		Inspectrice des écoles normales	1	»	2,000	2,000		Vérificateur des économats	1	»	4,000	4,000		Inspecteurs principaux	18	»	de 5,000 à 7,500	109,500		Inspecteurs cantonaux	80	»	de 3,000 à 4,500	274,900		Disponibilité	»	»	»	3,975		Augmentations réglementaires	»	»	»	13,650						415,525	
DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.																																																			
Inspecteur des écoles normales	1	»	7,500	7,500																																																				
Inspectrice des écoles normales	1	»	2,000	2,000																																																				
Vérificateur des économats	1	»	4,000	4,000																																																				
Inspecteurs principaux	18	»	de 5,000 à 7,500	109,500																																																				
Inspecteurs cantonaux	80	»	de 3,000 à 4,500	274,900																																																				
Disponibilité	»	»	»	3,975																																																				
Augmentations réglementaires	»	»	»	13,650																																																				
				415,525																																																				
79	a.	Frais de voyage de l'inspecteur de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales 4,000 »																																																						
	b.	Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services :																																																						
		1 ^o Aux inspecteurs principaux 45,200 »																																																						
		2 ^o Aux inspecteurs cantonaux 96,000 »																																																						
		3 ^o Aux inspectrices déléguées 21,600 »																																																						
80	a.	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État 652,450 »																																																						
	b.	Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État 106,905 »																																																						
	c.	Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées, à organiser dans un certain nombre d'écoles normales de l'État et d'écoles normales agréées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours; frais divers 20,000 »																																																						
		A REPORTER. fr.																																																						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1880.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,718,990	3,735,990	»	17,000	3,796,982	3,698,141 52	
10,000	10,000	»	»	17,500	10,278 95	
1,500	1,500	»	»	2,000	1,993 76	
»	»	»	»	10,000	»	
3,750,490	3,747,490	»	17,000	3,826,482	3,710,414 05	
DIMINUTION . . . fr.		17,000				
3,200	3,200	»	»	3,200	3,200 »	
3,800	3,800	»	»	3,800	2,146 43	
415,525	411,450	4,075	»	401,000	402,145 48	
164,800	164,800	»	»	164,800	121,733 25	
779,555	784,197	»	4,842	809,370	806,690 76	
1,366,680	1,367,447	4,075	4,842	1,382,170	1,335,015 04	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
----------------------------	--	---------------------------------------

REPORT. . . . fr.

DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.
Écoles normales d'instituteurs :					
Directeurs.	0	"	Max. 0,000	52,100	
Économes.	6	"	" 5,200	17,700	
Professeurs.	68	"	" 3,600	167,900	
Surveillants.	16	"	" 2,400	26,150	
Gens de service.	18	"	" 1,200	15,100	
Sections normales d'instituteurs :					
Directeurs.	3	"	Max. 6,000	10,700	
Économes.	3	"	" 5,200	6,800	
Professeurs.	27	"	" 3,600	65,550	
Surveillants.	8	"	" 2,400	15,500	
Gens de service.	4	"	" 1,200	4,000	
Écoles normales d'institutrices :					
Directrices.	3	"	Max. 4,000	12,000	
Économes.	3	"	" 2,200	6,200	
Régentes et professeurs.	54	"	" 5,600	85,800	
Maitresses d'études.	11	"	" 2,400	16,700	
Gens de service.	5	"	" 1,200	5,150	
Sections normales d'institutrices :					
Directrices.	4	"	Max 4,000	17,000	
Économes.	4	"	" 2,000	8,500	
Régentes et professeurs.	40	"	" 5,600	104,700	
Maitresses d'études.	15	"	" 2,400	21,850	
Gens de service.	3	"	" 1,200	5,500	
				658,500	
Suppl. de traitement ou indemnités.				15,950	
				TOTAL . . .	652,450

- 81 " Frais des jurys d'admission dans les écoles normales et les sections normales primaires de l'État; frais des jurys de sortie dans les écoles normales et les sections normales de l'État ainsi que dans les écoles normales agrées; frais des jurys d'examen d'instituteur et d'entérinement, institués en vertu des articles 8 et 17 de la loi du 20 septembre 1884
- 82 " Frais d'impressions, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire
- 83 " Amélioration et location des locaux et matériel des écoles et sections normales primaires de l'État.
- 84 " Bourses aux élèves des écoles normales et des sections normales de l'État et des écoles normales agrées
- 85 { a. Frais des conférences des instituteurs. 90,000 "
- b. Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs. 10,000 "
- 86 " Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans-types.

A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS totés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		Augmentation.	Diminution.			
1,566,680	1,567,447	4,075	4,842	1,582,170	1,555,915 94	
22,000	22,000	»	»	22,000	20,000 »	
6,000	6,000	»	»	6,000	5,120 51	
95,077	116,527	»	21,250	121,581	128,547 58	
200,000	200,000	»	»	400,000	400,000 »	
100,000	100,000	»	»	145,000	82,630 80	
100,000	100,000	»	»	100,000	96,468 »	
1,889,757	1,911,774	4,075	26,092	2,176,551	2,068,682 43	

BUDGET ANNÉE DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		REPORT. fr.					
87	a.	Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes et aux écoles adoptées par le Gouvernement en exécution de l'article 4, 5 ^e alinéa de la loi du 20 septembre 1884		6,631,500	»		
	b.	Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir le déficit du budget de l'école d'application		100,000	»		
	c.	Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux		666,000	»		
	d.	Service annuel ordinaire des écoles gardiennes; service annuel ordinaire des cours d'adultes		1,000,000	»		
88	a.	Concours : 1 ^o Entre les élèves des écoles primaires		40,000	»		
	b.	2 ^o Entre les élèves des écoles d'adultes; récompenses aux élèves qui se distinguent dans les concours; indemnités aux membres des jurys, aux surveillants, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions, fournitures et frais divers.		10,000	»		
89	n	Musée scolaire national. — Personnel; traitements et indemnités					
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.
		Conservateur.	1	»	5,500	5,500	
		Employés.	5	»	»	7,800	
		Huissiers et gens de service	5	»	»	6,500	
						10,800	
90	n	Musée scolaire national : Matériel; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger. . .					
91	a.	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisitions d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales		21,000	»		
	b.	Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles, frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques		20,000	»		
	c.	Missions et travaux extraordinaires dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire		10,000	»		
	n	Frais de rédaction du 14 ^e rapport triennal sur la situation de l'enseignement primaire (années 1882, 1885 et 1884) et fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale (pour mémoire).					
		TOTAL DU CHAPITRE XIV fr.					
CHAPITRE XV.							
DÉPENSES IMPRÉVUES.							
98	n	Dépenses imprévues non libellées au Budget					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,889,737	1,911,774	4,075	26,092	2,176,551	2,068,682 43	
8,397,500	8,267,500	130,000	»	8,030,000	7,777,280 43	
50,000	40,000	10,000	»	40,000	31,391 32	
19,800						
	»	54,000	»	»	»	
14,200						
51,000	51,000	»	»	54,000	47,089 97	
»	»	»	»	15,000	»	
10,422,257	10,270,274	178,075	26,092	10,315,551	9,924,444 15	
AUGMENTATION. . fr.		151,983				
6,000	6,000	»	»	6,000	1,640 29	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Administration centrale
II.	Pensions et secours.
III.	Statistique générale.
IV.	Affaires provinciales et électorales
V.	Milice
VI.	Garde civique.
VII.	Fêtes nationales
VIII.	Décoration civique et récompenses pécuniaires
IX.	Légion d'honneur et Croix de fer
X.	Voirie vicinale, cours d'eau et hygiène publique
XI.	Service de santé.
XII.	Enseignement supérieur
XIII.	Enseignement moyen
XIV.	Enseignement primaire.
XV.	Dépenses imprévues
TOTAUX. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
538,100	593,678	»	55,578	973,449	604,979 16	
598,401	598,726	»	325	»	579,962 43	
55,600	55,600	»	»	56,800	156,221	
2,562,926	2,289,176	73,750	»	2,333,769	2,259,705 09	
134,000	136,000	»	2,000	142,000	129,979	
133,200	157,200	»	2,000	45,000	44,577 10	
54,000	54,000	»	»	103,200	290,934 27	
20,000	20,000	»	»	20,000	19,938 40	
500,000	500,000	»	»	500,000	299,602 50	
2,082,000	2,082,000	»	»	2,082,000	2,069,328 40	
255,500	255,500	»	»	258,500	258,496 03	
1,624,220	1,622,220	2,000	»	1,650,420	1,571,608 43	
5,750,490	5,747,490	»	17,000	5,826,482	5,710,414 03	
10,422,257	10,270,274	151,983	»	10,515,551	9,924,444 15	
6,000	6,000	»	»	6,000	1,640 29	
22,074,694	21,903,864	227,753	56,903	22,075,171	21,681,850 50	
AUGMENTATION. . . fr.		170,850				

(126)